



DRAGON *FORCE*

**RÈGLES DE MONOTYPIE
DRAGON FORCE
2015
Version 1.5**

Introduction

Le projet Dragon Force a débuté en 2011 par une collaboration entre la société Joysway (ci-après dénommé «le constructeur»), l'importateur Ripmax au Royaume-Uni et le groupe de conception et de développement composé de Mike Weston, Mark Dicks et John Tushingam. Joysway fabrique le bateau en Chine et le distribue dans le monde entier grâce à son vaste réseau d'agents. Le bateau est conçu selon les règles internationales de jauge de la classe RG65 et peut courir soit :

- **En classe internationale RG65.** Le propriétaire est libre de modifier le bateau à sa guise à condition de respecter les règles internationales de jauge de la classe RG65.

ou

- **En classe Monotype Dragon Force.** Le bateau doit courir, tel qu'il est fourni par le constructeur, sans aucune modification sauf celles expressément mentionnées dans les présentes règles comme «modifications autorisées». Le bateau est néanmoins toujours admissible aux courses de la classe internationale RG65 et il est envisagé que les événements de flotte mixte auront des prix distincts pour les meilleurs bateaux respectant les règles restreintes, ainsi que des prix globaux. D'autres pays sont encouragés à adopter ces règles de classe restreintes afin d'établir une concurrence internationale.

Règles de monotypie du Dragon Force

Section A - Règles Fondamentales

A.1 Autorité

Les règles sont écrites et gérées par le Comité des Règles du Dragon Force (Mike Weston, Mark Dicks et John Tushingam), nommé par le constructeur et publié sur le site www.dragonforce65.com. Toute les modifications proposées à ces règles doivent être soumises au Comité des Règles pour leur prise en considération. Tous les changements seront annoncés et publiés sur le site.

A.2 Langue

La langue officielle de la classe est l'anglais, et en cas de litige sur la traduction, le texte anglais fera foi.

A.3 Clarification

Le mot «doit» indique une obligation et le mot «peut» indique une permission.

A.4 Esprit des Règles

L'objectif fondamental de ces règles est de s'assurer que tous les bateaux Dragon Force respectant ces règles courent sur la même base au niveau des performances et que les coûts de l'achat et de l'entretien du bateau sont maintenus sous contrôle, permettant d'attirer les nouveaux arrivants ainsi que les pilotes expérimentés.

Avec cet objectif clair en tête, les propriétaires sont invités à adhérer à l'esprit de ces règles et à ne pas chercher à acquérir un avantage de performance par la manipulation du texte, par la traduction ou par d'autres moyens.

A.5 Modifications

Le bateau devra courir tel qu'il est fourni sans modification ou ajout, exceptées les modifications autorisées décrites dans le présent règlement.

Le site www.dragonforce65.com comprend une section Trucs et Astuces ("Hints & Tips"). Ceux-ci, ou d'autres suggestions affichées dans l'avenir, sont considérés comme des modifications autorisées au sein de ces règles.

A.6 Réparations

Les réparations d'urgence de n'importe quelle partie du bateau lors d'un événement sont autorisées, à condition qu'elles ne visent pas à améliorer la fonction d'origine ou la performance des articles endommagés.

A.7 Certificat

Aucun certificat de mesure n'est nécessaire, cependant, les bateaux peuvent faire l'objet d'une inspection par le comité de course à tout moment lors d'une régata ou d'une série pour déterminer la conformité avec ces règles. Si un bateau est jugé non conforme, le comité de course doit demander au propriétaire de ramener le bateau dans les règles ou, si cela n'est pas possible, de retirer le bateau de l'événement.

A.8 Descriptions de l'équipement

L'équipement décrit dans le présent règlement par nom ou par code de produit se rapportent à ceux utilisés dans le livret d'instructions du constructeur, fourni avec le bateau. Une copie en langue anglaise de ce document est disponible sur le site www.dragonforce65.com

A.9 Limitations de l'équipement

Sauf dans le cas de dommages démontrables, une seule coque, quille, ballast, safran et un de chaque des gréements prescrits A, B et C peuvent être utilisés par événement.

Section B - Équipement Électronique

B.1 Treuil de Voile

Le treuil de voile doit être fourni par le constructeur. Aucune des performances d'origine, couple, vitesse ou nombre de tours, du treuil de voile ne doit être modifiée électroniquement ou mécaniquement sauf par les réglages disponibles grâce à un émetteur.

B.2 Servo de Direction

En cas de panne, le servo peut être remplacé par le modèle standard fourni par le constructeur, ou par n'importe quel servo adapté à la découpe dans le bac servo sans modification.

B.3 Batterie d'Alimentation

Le boîtier de piles standard et les piles sèches peuvent être remplacés par une batterie rechargeable avec un poids minimum de 48g. La batterie peut être fixé par du Velcro sur le côté du puits de quille et accessible par le petit panneau de pont avant. Une rallonge de batterie peut être utilisée.

(Remarque: L'utilisation d'une batterie plus petite à la place du boîtier standard et le positionnement de la batterie en position avancée signifie qu'une fois que le bateau est en ordre de marche, le panneau de pont principal peut être laissé en place et le petit panneau avant peut être soulevé pour l'accès à la batterie et pour permettre la circulation de l'air pour sécher l'intérieur du bateau après la navigation.)

B.4 Émetteur et Récepteur

Les propriétaires peuvent remplacer les éléments standards par leur propre équipement. Les antennes de réception peuvent être installés de n'importe quelle façon.

Section C - Coque et Pont

C.1 Finition de la Coque

En cas de dégâts, ou si le propriétaire souhaite rendre son bateau plus distinctif, la coque peut être réparée et repeinte. Toutefois, il ne faut pas tenter de réduire la base du puits de quille, le tube de jaumière ou la défense contre les collisions en dessous des finitions d'usine. Les décalcomanies "Dragon Force" et "RG65" ne sont pas obligatoires. (*Remarque : Un ponçage excessif de la coque pour en diminuer l'épaisseur et réduire le poids est clairement en contravention avec la règle A.4*)

C.2 Décoration de la Coque

Pour faciliter l'identification, la coque et le pont peuvent être décorés avec des autocollants à condition qu'il ne s'agisse pas de «film technique» destiné à réduire le frottement de la coque.

C.3 Panneaux de Pont

Les panneaux de pont standards du constructeur peuvent être remplacés par des objets en tout matériau approprié, à condition que leur fonction soit uniquement de couvrir les deux ouvertures de pont.

C.4 Anneaux de Pont

Les évidements pour les anneaux de pont peuvent être partiellement remplis avec de la colle ou de la résine pour empêcher les entrées d'eau. L'anneau de pont 4 peut être tourné de 90 ° et modifié pour former un crochet sur les bateaux d'avant 2015. Tous les anneaux de pont doivent rester en place, mais ils peuvent être tournés de n'importe quel angle.

C.5 Remplacement du Moulage de Coque

Un moulage de coque de remplacement est disponible auprès du constructeur. Il est fourni fini en apprêt blanc, il peut être peint de n'importe quelle couleur et doit être complété uniquement avec les pièces fournies par le constructeur. Les décalcomanies Dragon Force et RG65 ne sont pas nécessaires.

C.6 Bouchon de Drainage

Le trou de drainage dans le panneau arrière peut être bouché soit par le bouchon en caoutchouc fourni, un bouchon de remplacement ou avec un tissu auto-adhésif.

Section D - Quille et Safran

D.1 Dommages à la Quille ou au Safran

En cas de dommages, la quille et le safran peuvent être poncés, carénés et repeints pour arriver au plus près au profil et à la finition de l'article d'origine.

D.2 Défaut de moulage

Tout défaut de moulage sur le pourtour du safran peut être éliminé par ponçage.

D.3 Dommages au Bulbe de Quille

En cas de dommages le bulbe de quille peut être réparé et repeint.

D.4 Trou du Bulbe de Quille

Le trou dans la base du bulbe de quille peut être recouvert d'un autocollant, mais il ne doit pas être utilisé pour masquer un supplément de poids supplémentaire. Ce poids constituerait une violation manifeste des règles A.4 et A.5

D.5 Quille Courte

La quille courte disponible auprès du constructeur comme accessoire n'est pas autorisée lors des manifestations officielles utilisant les règles de monotypie du Dragon Force. Elle est disponible pour permettre au bateau d'être utilisé dans des conditions d'eau peu profonde pour la voile de loisirs ou des courses internes de club.

Section E - Type de Gréements

Le bateau est fourni par le constructeur avec un gréement A. De plus petits gréements, B & C, sont permis. Les dimensions et détails de construction sont entièrement décrits dans les sections G et H.

Tous les espars et accessoires de gréement sont limités à ceux fournis par le constructeur. Les modifications autorisées sont décrites dans les présentes règles.

Les voiles sont soit celles fournies par le constructeur, ou faites aux dimensions et à la construction décrites à la section H par d'autres fabricants ou par des particuliers.

Section F - Gréement

Toutes les dimensions ou angles indiqués dans le manuel d'instruction du constructeur sont conçus comme un guide pour aider à la configuration initiale du bateau et ne sont pas obligatoires. Les modifications autorisées aux instructions de réglage sont les suivantes:

F.1 Remplacement des cordages

Le propriétaire peut remplacer les cordages en Dyneema fournis par les cordages qu'il juge approprié.

F.2 Étai avant

Le cordage en Dyneema de l'étau avant peut être remplacé par un câble métallique.

F.3 Attaches du Foc

La bôme de foc peut être fixée au bateau par une ligne nouée autour de la bôme entre les bandes SR2 et SR3, puis, à travers l'anneau de pont 2, conduite vers l'arrière et fixée autour de l'anneau de pont 4 (qui peut être converti en un crochet comme décrit dans le paragraphe [C.4](#)).

Le point d'amure (coin inférieur avant) peut être directement lié à l'anneau dans l'embout avant de la bôme de foc.

La balancine de foc (cordage à l'extrémité arrière de la bôme de foc) est fixée à la ferrure de l'étau comme indiqué et peut comprendre n'importe quel système avec n'importe quel élément ou la totalité de ce qui suit : des cordages, un tendeur et un anneau.

F.4 Attaches de la Grand-Voile

La Grand-Voile peut être attachée au mât comme indiqué dans le manuel d'instruction ou fixée en utilisant des liens à la tête de mât, au point d'amure (coin inférieur avant) et aux trois autres trous du guindant (bord avant).

F.5 Pataras

Le pataras doit être fixé au bout de la potence de tête de mât et à la boucle du tableau arrière de la coque, il peut comporter tout système utilisant n'importe quel élément ou la totalité de ce qui suit : des cordages, un tendeur, un anneau et un crochet.

F.6 Gréement des écoutes

L'écoute de foc doit être gréée comme indiqué dans le manuel sur la bôme et passer par l'anneau de pont 5, elle peut être conduite directement à l'agrafe de câble du treuil. Le passage à travers les anneaux de pont 7 ou 8 est facultatif.

L'écoute de grand-voile doit être gréée sur la bôme comme indiqué dans le manuel et passer à travers l'anneau métallique de grand-voile, elle peut être conduite directement à l'agrafe de câble du treuil. Le passage à travers l'anneau de pont 8 est facultatif.

F.7 Ridoirs ou tendeurs

Les ridoirs ou tendeurs standards fournies avec le bateau, peuvent être remplacé par ceux d'un autre fabricant.

Section G - Mâts

G.1 Matériau du Tube de Mât

Seuls les tubes fournis par le constructeur sont autorisés.

G.2 Longueurs des Mâts

Le mât du gréement A doit être utilisé tel qu'il est fourni par le constructeur.

Les tubes des mâts des gréements B & C doivent être soit ceux fournis par le constructeur, ou coupés depuis le mât du gréement A du constructeur aux longueurs suivantes :

Gréement B : section inférieure 575mm, section supérieure 135mm.

Gréement C : section inférieure 490mm, section supérieure 65mm.

(Note : Ces dimensions sont les longueurs de tube coupées et ne comprennent pas les accessoires de mât)

G.3 Construction des Mâts

Pour éviter la séparation des tubes de mât, il est permis, et recommandé, de faire couler de la colle dans le bouchon supérieur du mât et de coller les tubes de mât inférieur et supérieur à la ferrure d'étai. Les bateaux fournis après 2015 sont équipés d'anneaux de mât et de bôme métalliques pour renforcer les extrémités des tubes. Ces anneaux sont disponibles en tant qu'accessoires et peuvent être utilisés sur des bateaux plus anciens.

Section H - Voiles

H.1 Utilisation

Une voile d'un gréement donné ne doit pas être utilisée avec un autre gréement de taille différente.

H.2 Construction

La construction doit être une voile souple en un seul pli. Le foc et la grand-voile de n'importe quelle taille de gréement donnée doivent être construits avec un matériau de la même épaisseur.

Toutes les voiles doivent être construites d'un seul panneau sans coutures et le fabricant ne doit pas essayer d'introduire de cambrure (forme) dans la voile au moyen de chaleur ou de force.

Les voiles doivent être fixées au gréement et aux espars au moyen d'un seul trou placé au plus à 10 mm de chaque coin des voiles (points A, C et E pour le foc, A, G & L pour la grand-voile) et à trois autres endroits appropriés le long du guindant de grand-voile. Des œillets métalliques peuvent être utilisés pour renforcer ces trous.

H.3 Lattes

Les grand-voiles A & B doivent avoir quatre lattes avec leurs extrémités extérieures positionnées au plus à 5 mm des points H, I, J et K. La latte supérieure doit avoir une longueur maximale de 100 mm et les trois lattes inférieures une longueur maximale de 50 mm. Leur largeurs maximales est de 12 mm.

La grand-voile C dispose de trois lattes avec leurs extrémités extérieures positionnées au plus à 5mm des points I, J et K. La longueur maximale est de 50 mm. Leur largeurs maximales est de 12 mm.

Les focs peuvent avoir deux lattes d'une longueur maximale de 50 mm et d'une largeur maximale de 12mm, avec leurs extrémités extérieures placées n'importe où le long de la chute (bord arrière).

H.4 Panneaux de Renfort.

Des panneaux de renfort peuvent être utilisés dans les coins des voiles, aux extrémités des lattes de grand-voile et aux points de fixation du guindant. Ceux-ci doivent être en matériau auto-adhésif et avoir une épaisseur d'au plus quatre couches.

Les renforts d'angle doivent s'inscrire dans un cercle de 80 mm de rayon centré sur le coin de la voile.

Les renforts des points d'attache du guindant et ceux de chaque extrémité des lattes, doivent s'inscrire dans un cercle de 20 mm de diamètre au plus.

Un fourreau au guindant de la grand-voile n'est pas autorisé.

H.5 Guindant du Foc

Le guindant du foc doit former une ligne droite entre les points A et C.

Le fourreau au guindant (bord avant) doit former une poche pour l'étau. La largeur maximale du fourreau doit être de 12mm. Le fourreau est une partie de la surface de voile et doit rester à l'intérieur des dimensions de la voile. Le fourreau doit être d'une pièce et former une poche continue finissant au moins à 10mm des points A et C.

H.6 Profils de Chute

Foc - La chute du foc doit former une ligne droite entre les points D et E.

Grand-voile - La chute de la grand-voile doit être formée par une série de lignes droites entre les points G, H, I, J, K et L.

H.7 Profils de Bordure

Foc - la bordure doit former une ligne droite entre les points A et E.

Grand-voile - La bordure de la grand-voile doit former une courbe régulière entre les points A & L avec le point de courbure maximale M comme décrit dans le Schéma 2.

H.8 Courbe du Guindant de Grand Voile

La courbe du guindant est facultative, mais elle doit être incluse dans les largeurs transversales de voile telles que décrites dans le Schéma 1 et la Table 1

H.9 Numérotation des Voiles

La numérotation des voiles doit se conformer aux règles internationales de jauge de la classe RG65 (à consulter sur le site rg65france.free.fr), avec la modification autorisée pour permettre l'utilisation de trois chiffres.

H.10 Emblème de Classe

L'emblème de la classe RG65 doit être utilisé conformément aux règles internationales de jauge de la classe RG65.

H.11 Décoration des Voiles

Les voiles peuvent être décorées avec de l'encre, mais les décorations ne doivent pas interférer avec l'identification facile des numéros de voile ou des lettres de nationalité quand elle sont utilisées.

H.12 Logo du fabricant

Un logo du fabricant de voile peut être montré sur l'une ou les deux faces des voiles et doit être positionné dans un cercle de 80 mm de rayon, centré sur le point d'amure A.

H.13 Penons de voile et girouette.

Les pennons sont autorisés sur le foc et la grand-voile. Le nombre et la position de ceux-ci ne sont pas limités, à condition que lorsqu'ils sont dans leur position normale ils ne tombent pas en dehors de la forme du contour de voile. Un indicateur de vent ou girouette attaché au sommet du mât ou de l'attache de pataras est autorisé à condition que son seul but soit d'indiquer la direction du vent.

		Dimensions des voiles		
		Grand Voile A	Grand Voile B	Grand Voile C
Hauteur	A-B	33mm	33mm	33mm
	A-C	213mm	205mm	168mm
	A-D	433mm	390mm	305mm
	A-E	649mm	563mm	474mm
	A-F	842mm	695mm	547mm
	A-G	863(+/- 2)mm	710(+/- 2)mm	553(+/- 2)mm
Largeur	B-L	246(+/- 2)mm	246(+/- 2)mm	246(+/- 2)mm
	C-K	222(+/- 2)mm	216(+/- 2)mm	218(+/- 2)mm
	D-J	176(+/- 2)mm	173(+/- 2)mm	170(+/- 2)mm
	E-I	127(+/- 2)mm	114(+/- 2)mm	86(+/- 2)mm
	F-H	66(+/- 2)mm	48(+/- 2)mm	23(+/- 2)mm
		Foc A	Foc B	Foc C
Hauteur	A-B	73mm	86mm	102mm
	A-C	633(+/- 2)mm	552(+/- 2)mm	474(+/- 2)mm
Largeur	B-E	206(+/- 2)mm	203(+/- 2)mm	194(+/- 2)mm
	C-D	13(+/- 1)mm	13(+/- 1)mm	13(+/- 1)mm

Points de mesure des voiles en référence à la Table 1

Diagram 1

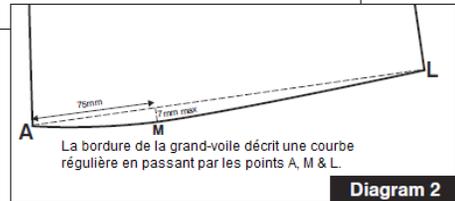
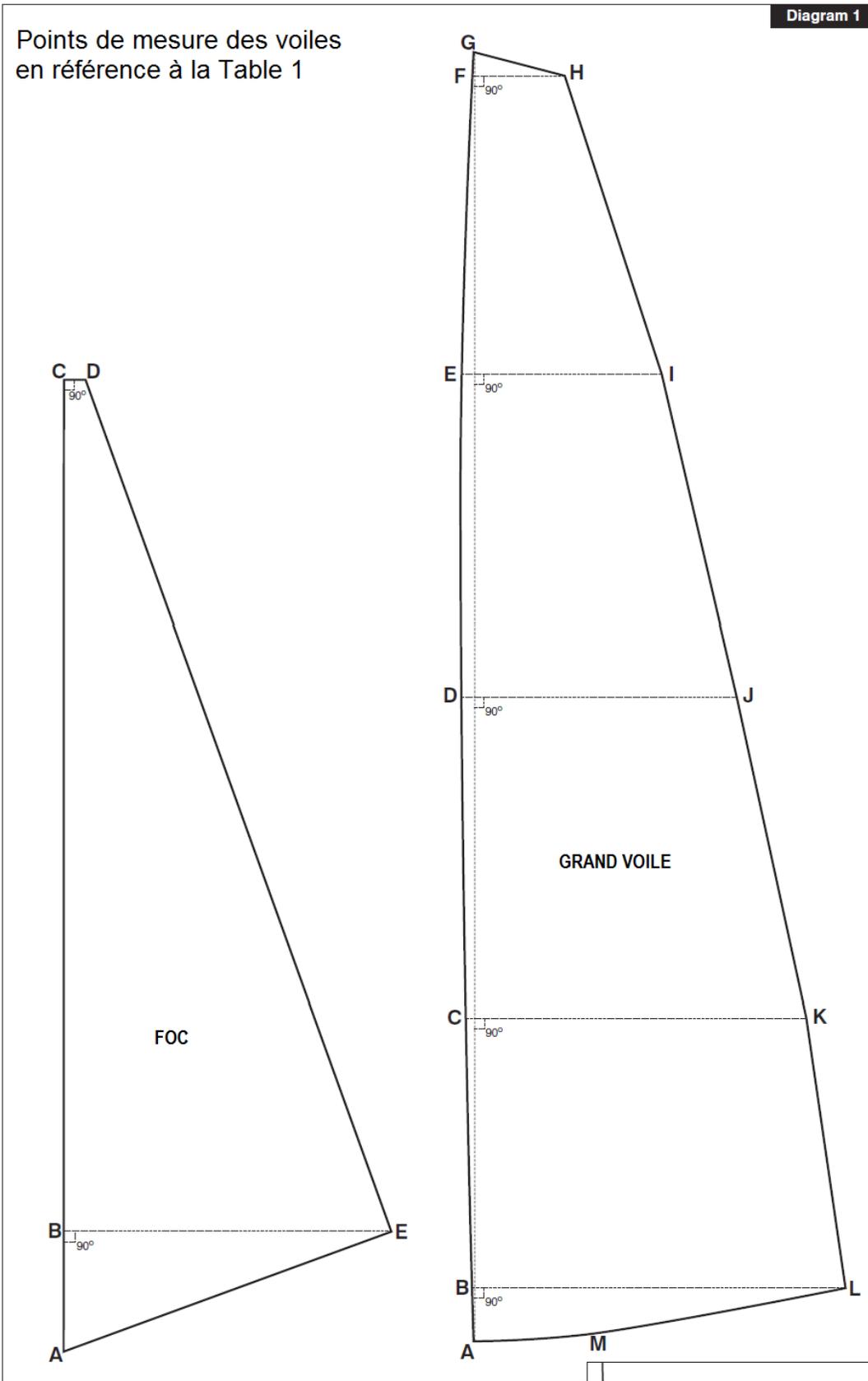


Diagram 2